



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2900
21 décembre 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2900^e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 21 décembre 1989, à 15 h 30 heures

Président : M. PEÑALOSA (Colombie)

Membres : Algérie	M. DJOUDI
Brésil	M. ALENCAR
Canada	M. FORTIER
Chine	M. YU Mengjia
Etats-Unis d'Amérique	M. PICKERING
Ethiopie	M. TADESSE
Finlande	M. TORNUDD
France	M. BLANC
Malaisie	M. HASMY
Népal	M. RANA
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. RICHARDSON
Sénégal	M. BA
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. BELONOVOV
Yougoslavie	M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU PANAMA

LETRE DATEE DU 20 DECEMBRE 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/21034)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Conformément à la décision prise à la 2899e séance, j'invite le représentant du Nicaragua à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Serrano Caldera (Nicaragua) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba, d'El Salvador, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Pérou des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Oramas Oliva (Cuba), M. Castaneda-Cornejo (El Salvador), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) et M. Luna (Pérou) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/21036, qui contient le texte d'une lettre datée du 20 décembre 1989, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de la Yougoslavie.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit d'abord permis d'exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir, éminent représentant d'un pays ami et non aligné, la Colombie, présider les délibérations du Conseil de sécurité à ce stade crucial. La vaste

M. Pejic (Yougoslavie)

expérience de diplomate, le dévouement et la sagesse dont vous avez déjà fait preuve en tant d'occasions dans cette salle sont la meilleure garantie que vous saurez vous acquitter avec succès de cette tâche importante. Je tiens à vous assurer que, dans vos efforts, vous pouvez compter sur la coopération et la compréhension pleines et entières de la délégation yougoslave.

M. Pejic (Yougoslavie)

Je voudrais aussi exprimer la reconnaissance de ma délégation au Représentant permanent de la République populaire de Chine, S. E. M. Li Luye, pour la manière efficace et très compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours d'un mois de novembre chargé.

Au nom de ma délégation et en ma qualité de président du Bureau de coordination des pays non alignés aux Nations Unies, qui a examiné la situation au Panama à sa réunion d'hier, je voudrais déclarer que c'est avec stupéfaction et aussi avec une profonde consternation que nous avons appris l'intervention armée menée par les forces militaires américaines contre le Panama non aligné.

Les pays non alignés ont toujours considéré comme inacceptable toute intervention étrangère, notamment militaire, quel que soit le prétexte invoqué, puisque cela représente une violation flagrante de la souveraineté.

C'est la façon dont nous percevons également l'action des forces américaines au Panama non aligné.

Nous élevons des objections à cet acte qui constitue une violation et un mépris de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Panama. Notre préoccupation est d'autant plus grande que cette intervention a été menée à un moment où nous pensions tous que l'orientation vers l'atténuation des tensions internationales et la quête de solutions par le dialogue et les négociations étaient universellement acceptées.

Nous sommes particulièrement surpris que cet acte déplorable ait été entrepris à un moment où les pays de la région s'emploient à trouver des solutions pacifiques aux problèmes actuels en Amérique centrale. Cela non seulement portera, incontestablement, préjudice à la stabilité dans la région mais affectera gravement l'atmosphère positive qui marque les relations internationales.

Les pays non alignés ont toujours été vigoureusement opposés à la menace ou à l'emploi de la force, à la coercition, à l'intervention militaire et à d'autres formes d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays quel que soit le prétexte invoqué. Au cours de leur neuvième Conférence au sommet, qui s'est tenue à Belgrade, les pays non alignés ont réaffirmé le droit inaliénable du peuple panaméen de choisir librement son propre système politique, économique et social à l'abri de toute pression, ingérence ou intervention extérieure. Ils ont également exprimé l'espoir que le peuple panaméen pourra exprimer librement et démocratiquement, dans les délais les plus courts possibles, sa volonté de choisir sa propre voie de développement interne tout en exerçant pleinement ses droits

M. Pejic (Yougoslavie)

civils et politiques sans ingérence étrangère. Cette position a été réaffirmée dans un communiqué adopté par le Bureau de coordination hier, à New York.

Par conséquent, nous ne pouvons que souligner de nouveau notre vive objection à l'intervention et à l'ingérence militaires dans les affaires intérieures du Panama. Le recours à la force et la violation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays non aligné ne sauraient résoudre le différend qui existe entre les Etats-Unis et le Panama. Nous doutons aussi très sérieusement que des moyens militaires étrangers puissent favoriser la démocratie. Nous connaissons les problèmes auxquels s'est trouvé récemment confronté le peuple panaméen quant à son développement interne. Mais, quelle que soit l'idée que l'on se fait du régime du général Noriega, il appartient au peuple du Panama de décider quel type de gouvernement ou de développement interne est le plus approprié pour son pays.

Nous sommes donc fermement convaincus que ce n'est que par le dialogue et les négociations dans un contexte régional plus large que l'on peut résoudre la situation actuelle.

A sa réunion d'hier, le Bureau de coordination des pays non alignés a invité les Etats-Unis à cesser immédiatement toutes opérations militaires et à procéder au retrait de leurs troupes. Sinon, la poursuite des hostilités ne pourra, à notre avis, qu'exacerber davantage les tensions qui existent dans la région, avec les dangereuses conséquences qu'elles comportent pour la stabilité régionale et pour les efforts faits actuellement afin de rétablir la paix et la sécurité en Amérique centrale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BANJA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous présenter mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. C'est un honneur de plus pour votre grand pays, la Colombie, avec lequel le Népal entretient des relations étroites d'amitié et de coopération. Ayant eu l'honneur et le privilège de travailler en étroite collaboration avec vous, nous connaissons bien votre compétence diplomatique et vos états de service, et nous avons donc toute confiance dans votre direction éclairée et sage.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Li Luye, Représentant permanent de la Chine, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de novembre dernier.

M. Rana (Népal)

Le Conseil de sécurité est réuni pour examiner les graves événements survenus au Panama que nous suivons de très près et avec préoccupation. La menace ou l'emploi de la force dans le règlement des différends entre Etats constitue, aujourd'hui, une pratique dangereuse et un précédent inquiétant. La communauté internationale se trouve donc dans l'obligation de déplorer et de décourager ces tendances. En tant que petit pays non aligné, le Népal considère l'intervention militaire américaine au Panama très préoccupante. Je n'ai guère besoin de souligner que de telles actions sont contraires aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes établies du droit international. Nous sommes également bouleversés par les pertes de vies et les dommages matériels signalés qu'a entraînés cette action.

Ma délégation ne désire pas pour le moment entrer dans les détails de l'affaire, qui est une question de relations bilatérales entre deux Etats souverains. Nous croyons fermement, cependant, que les différends bilatéraux ne peuvent ni ne devraient justifier l'intervention militaire. Fidèle à cette position de principe, le Népal a toujours été opposé à l'intervention dans les affaires intérieures des Etats, où qu'elle se produise et quel qu'en soit le moment.

Notre préoccupation en l'occurrence est d'autant plus grande qu'il existe actuellement une tendance croissante à la détente dans les relations internationales, marquée par des efforts tentés pour développer les domaines de coopération et d'accommodement. Notre préoccupation est d'autant plus grande que l'action dont il est question est le fait d'une grande puissance et membre permanent du Conseil de sécurité, qui a une responsabilité toute spéciale, en vertu de la Charte, pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'action des Etats-Unis au Panama préoccupe le gouvernement de Sa Majesté du Népal parce qu'elle comporte également des conséquences graves pour les efforts que font actuellement les pays de l'Amérique centrale pour trouver un règlement négocié et pacifique aux problèmes, ce qui assurerait la paix, la stabilité et la sécurité dans la région.

Ma délégation demande donc qu'il soit mis rapidement fin à l'action militaire qui constitue une violation de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Panama. Nous escomptons que le Conseil de sécurité adoptera des mesures urgentes et fermes propres à garantir le droit inaliénable du peuple de Panama de décider de son destin à l'abri de toute ingérence et intervention de l'extérieur.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Népal pour les paroles aimables qu'il a adressées à mon pays et à ma personne.

M. TADESSE (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je suis certain que votre sagesse, votre sens aigu de la négociation et votre aptitude à nous frayer le chemin dans le labyrinthe des questions qui nous occupent aideront le Conseil à s'acquitter de ses lourdes responsabilités.

De même, qu'il me soit permis de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Li Luye, Représentant permanent de la Chine, qui a dirigé les travaux du Conseil de façon remarquable au cours d'un mois de novembre riche en événements.

Le Conseil de sécurité siège en un moment extrêmement critique, alors qu'un principe de l'Organisation, qui constitue le fondement de l'ordre et de la stabilité internationaux actuels a été violé de façon flagrante. Je veux, bien entendu, parler du principe du non-recours à la force dans les relations entre Etats, et en particulier du règlement des différends entre Etats.

Quoiqu'on puisse dire, l'intervention des forces des Etats-Unis au Panama, qui a commencé tôt dans la matinée du 20 décembre 1989, quelle que soit la forme qu'elle ait revêtue et quel que soit le prétexte invoqué, défie les principes de la Charte de l'Organisation. Elle révèle qu'une grande puissance montre vraiment sa force contre un petit Etat Membre non aligné de l'Organisation. Non seulement elle nie, mais elle bafoue les principes mêmes que professent les Etats-Unis contre le recours à la violence, dans la promotion de certaines valeurs politiques, ou perçues comme telles, le règlement de différends.

Je souhaite donc déclarer de la façon la plus nette que ma délégation est choquée et indignée devant l'intervention des forces des Etats-Unis au Panama et devant la perte absurde de vies innocentes. Il est encore plus regrettable qu'un tel acte d'ingérence ait lieu alors que le climat politique international est en pleine mutation, favorable au dialogue, à la détente et au règlement pacifique des conflits.

Le Conseil de sécurité a la lourde responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales et de travailler d'arrache-pied pour éliminer toutes les menaces, sous quelque forme que ce soit, qui risquent de compromettre le climat de coopération internationale. De l'avis de ma délégation, l'intervention des forces

M. Tadesse (Ethiopie)

des Etats-Unis au Panama fait fi des normes et pratiques internationales en vigueur et, en tant que telle, menace gravement la paix de la région et du monde. Non seulement elle vient aigrir l'atmosphère internationale et contribue à exacerber les tensions, mais elle constitue un grand pas en arrière sur la voie des progrès vers une planète plus sûre, à l'abri de l'intimidation, du chantage et des menaces de violence.

Aussi, il ne saurait y avoir de justification à l'ingérence militaire dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, quelle que soit l'éloquence avec laquelle d'aucuns souhaiteraient expliquer cet acte. Cela est tout simplement inacceptable. Cela va à contre-courant des idéaux et des objectifs pour lesquels le Mouvement des non-alignés a livré une si rude bataille. Cela n'est pas compatible avec le comportement d'une grande puissance, membre permanent du Conseil de sécurité, qui porte une responsabilité toute particulière pour la paix et la sécurité dans le monde.

Nous ne connaissons que trop bien le ferment du malentendu et des conflits qui divisent les Gouvernements des Etats-Unis et de Panama et dont la presse se fait l'écho depuis un certain temps. En tant que pays voisins et parties au Traité, il leur incombait de résoudre leurs différends à l'aide des mécanismes prévus pour le règlement des différends. Même si les arrangements et les mécanismes régionaux ne permettaient pas d'aboutir aux résultats escomptés, le Conseil de sécurité aurait été l'une des instances où ils auraient pu exprimer leurs griefs et où ils auraient pu exploiter pleinement l'autorité morale des Nations Unies. Au lieu de cela, l'option militaire choisie précipitamment par les Etats-Unis, outre qu'elle est déplorable, représente pour le Conseil un grave défi.

De l'avis de ma délégation, le Conseil de sécurité doit dire de façon catégorique que le recours à la force dans les relations internationales est un anachronisme. Il doit demander instamment aux Etats-Unis de cesser leur opération militaire immédiatement et de procéder sans tarder au retrait des forces interventionnistes de Panama. Il doit réitérer son rejet de toute violation de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance d'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies.

En tant que membres du Mouvement des non-alignés, nous trouvons extrêmement inquiétante l'utilisation massive de la force contre de petites nations. Les

M. Tadesse (Ethiopie)

Nations Unies doivent user de toute leur autorité et de toute leur respectabilité pour continuer à inspirer la foi de ses Membres les plus petits et les plus faibles, qui n'ont d'autre défense que celle qu'offrent les principes de la Charte pour leur survie en tant qu'Etats souverains et indépendants.

A cet égard, la crise actuelle au Panama donne aux Nations Unies, et au Conseil de sécurité en particulier, l'occasion de se prononcer clairement en ce qui concerne le droit international et de condamner le recours flagrant à la force contre un petit Etat Membre. Nous sommes certains que le Conseil, à l'issue de ses délibérations, transmettra ce message clair et net, se montrera à la hauteur et répondra aux attentes qui sont placées en lui.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de l'accession de la Colombie à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre; ce mois de décembre semble être un mois exigeant pour le Président, et ma délégation vous assure de son entière coopération et vous souhaite ses meilleurs vœux de succès dans vos travaux.

Je voudrais aussi remercier S. E. l'Ambassadeur Li Luye, de la Chine, pour la façon amicale et patiente dont il a assumé la présidence au cours du mois de novembre.

Le Gouvernement de la Finlande a déjà manifesté son inquiétude devant la situation qui règne actuellement au Panama. A notre avis, tous les différends internationaux doivent être réglés par des moyens pacifiques, sans recours à l'emploi de la force.

Certes, nous reconnaissons le droit à la légitime défense en vertu du droit international. Cependant, il ressort clairement que l'intervention militaire entreprise par les Etats-Unis au Panama, qui a provoqué des pertes en vies humaines considérables, était une riposte disproportionnée par rapport aux incidents récents qui se sont déroulés au Panama, aussi répréhensibles qu'ils aient été.

M. Törnudd (Finlande)

Cette question devrait être examinée compte tenu des principes du droit international, notamment ceux qui sont consacrés dans la Charte des Nations Unies. Notre position n'a rien à voir avec notre attitude vis-à-vis des différents actes de violence, du trafic des stupéfiants ou du comportement inconstitutionnel dont seraient responsables les autorités panaméennes. Pareil comportement est évidemment inacceptable.

Le rétablissement de la démocratie légitime au Panama doit être encouragé. Tous les mécanismes internationaux disponibles devraient être mis à profit pour promouvoir le respect des droits de l'homme et le maintien de l'ordre public pacifique dans ce pays. Nous regrettons tout particulièrement l'annulation des élections de mai 1989.

L'Organisation des Etats américains (OEA) a déployé des efforts louables pour promouvoir la démocratie et la recherche de solutions pacifiques au Panama. Au mois de mai, l'OEA s'est déclarée préoccupée par les événements graves et les abus commis par le général Noriega durant la crise et lors du processus électoral au Panama et a invité instamment les autorités panaméennes de s'abstenir de toute mesure ou de tout acte susceptible d'aggraver la crise. L'OEA a également exhorté tous les Etats à s'abstenir de toute action susceptible de transgresser le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats.

Dans les circonstances, nous espérons que le Conseil de sécurité sera en mesure d'exprimer sa grave préoccupation devant les événements au Panama, de demander immédiatement un cessez-le-feu et le retrait des forces des Etats-Unis, dont la présence sur le territoire national panaméen est illégitime aux termes des accords en vigueur. Nous espérons également que le Conseil pourra affirmer le droit du peuple panaméen d'élire en toute liberté ses dirigeants légitimes.

Cette voie est, à notre avis, la seule pouvant conduire au rétablissement de la paix au Panama et à une diminution de la tension qui se fait désormais sentir dans toute la région.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Finlande des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de décembre. Les qualités nombreuses que tous les membres reconnaissent en vous nous font exprimer notre conviction que vous saurez mener à bien, avec le talent qui vous caractérise, la charge que les

M. Djoudi (Algérie)

circonstances présentes rendent encore plus lourde, et ce, non seulement en tant que représentant de la Colombie amie, mais de toute l'Amérique latine.

Je voudrais également rendre un hommage particulier à l'Ambassadeur Li Luye, de la République populaire de Chine, qui a présidé le Conseil de sécurité avec autant de délicatesse que d'efficacité le mois dernier.

Ce qui vient de se passer au Panama traduit indéniablement une régression brutale dans tout ce que la communauté internationale a, au cours de plus de quatre décennies, défini comme code de conduite, comme règles s'imposant aux uns et aux autres, grands et petits.

La Charte des Nations Unies, la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales entre Etats de 1970, le document portant définition de l'agression, les principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, consacrés à Helsinki en 1975, le rôle et l'audience de plus en plus affirmés de la Cour internationale de Justice, sont autant de précieux jalons dans l'affirmation des règles régissant une société civilisée, respectueuse de droit, de liberté et de justice.

Ainsi, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, l'inviolabilité des frontières, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le droit à l'autodétermination des peuples, le non-recours à la force et le règlement pacifique des différends, pour l'Algérie comme pour l'ensemble des Etats Membres des Nations Unies, s'imposent en tant que postulats dans la conduite des rapports entre Etats.

C'est assurément parce que ces principes fondamentaux n'ont pas été observés que nous sommes réunis aujourd'hui. L'intervention des forces armées américaines au Panama, pays non aligné et Membre de notre organisation constitue à l'évidence une violation flagrante des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des normes fondamentales du droit international.

Le Gouvernement algérien a déjà fait part hier, dans une déclaration de son porte-parole, de sa profonde préoccupation devant cette intervention militaire. Nous exprimons notre consternation devant le nombre important de victimes civiles innocentes.

L'Algérie s'associe à la sévère réprobation exprimée par la quasi-totalité des membres de la communauté internationale devant cette illustration de la résurgence inquiétante de la logique de puissance.

M. Djoudi (Algérie)

Cet acte est d'autant plus répréhensible qu'il est le fait assumé d'un Etat qui, de par sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, exerce des responsabilités particulières en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales et se devait donc, à ce titre, de faire preuve de retenue et de respect des principes établis.

Cet acte constitue également un précédent grave en ce qu'il véhicule des menaces potentielles à la sécurité des petits Etats par le biais d'une interprétation aussi abusive qu'erronée des dispositions de la Charte des Nations Unies. Quelles que soient la nature et la gravité des différends, l'intervention armée ne saurait être ni fondée, ni justifiée, et doit faire l'objet d'une nette réprobation.

Ce qui vient de se produire se situe à contre-courant du climat de détente qui prévaut actuellement sur la scène internationale et suscite inévitablement des interrogations sur les motivations profondes qui ont conduit à privilégier l'intervention militaire plutôt que la promotion du dialogue, de la négociation par l'épuisement des recours à la voie pacifique.

Pourtant, cette dynamique de dialogue était bien engagée aussi bien au sein des cinq pays d'Amérique centrale qu'au sein des huit pays d'Amérique latine. Nul ne peut douter que les pays de la région font preuve d'une volonté politique tenace dans le règlement des problèmes auxquels ils sont confrontés. Disposant de l'appui constant de la communauté internationale et de celui de notre Secrétaire général, les gouvernements des Etats de la région oeuvrent avec constance au rétablissement de la confiance et à la mise en place des conditions nécessaires à l'avènement d'une ère de paix, d'entente et de coopération, sur la base des principes fondamentaux de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du droit à l'autodétermination des peuples. Il est à espérer que cette manifestation de la force armée, et surtout le potentiel de menaces qu'elle véhicule ne parviendront pas à inhiber cette dynamique de paix, certes fragile, mais bien réelle dans cette région si troublée et dans laquelle les peuples d'Amérique latine fondent tous leurs espoirs.

Se fondant sur les idéaux et les principes qui nous lient par notre adhésion commune à la Charte des Nations Unies, l'Algérie appelle instamment à la cessation de l'intervention militaire et au retrait immédiat et inconditionnel des troupes d'intervention au Panama. Elle exhorte les parties concernées à s'engager dans la

M. Djoudi (Algérie)

voie du règlement des problèmes en suspens par les moyens pacifiques et espère que le rétablissement de la situation puisse permettre au peuple panaméen, et à lui seul, de décider de son destin. L'Algérie a foi dans le génie des peuples d'Amérique latine pour favoriser et aider au retour rapide de la normalité en Amérique centrale.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de l'Algérie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ALENCAR (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. La façon dont vous avez dirigé les travaux du Conseil ces trois premières semaines montre que la confiance que nous avons placée en vous dès le début s'est révélée pleinement justifiée.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Li Luye, de la Chine, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions pendant le mois de novembre.

Hier, quelques heures après l'intervention militaire américaine au Panama, le Gouvernement brésilien a publié un communiqué à ce sujet. Cette déclaration a été distribuée aujourd'hui et se lit comme suit :

"C'est avec surprise et non sans une vive préoccupation que le Gouvernement brésilien a appris dans les premières heures de la matinée, l'opération militaire menée par les Etats-Unis au Panama. Fidèle aux normes et aux principes juridiques régissant les relations entre Etats qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Charte de l'Organisation des Etats américains, et considérant que la possibilité d'organiser une réunion consultative sur la question demeure ouverte, le Brésil, qui condamne le recours à la force dans les différends internationaux, déplore les événements dont le Panama est le théâtre et lance un appel passionné pour que la crise trouve rapidement une solution pacifique conforme aux principes de l'autodétermination et de la non-intervention." (S/21036, annexe)

Nous espérons que pendant les délibérations sur cette question grave, le Conseil de sécurité sera inspiré par le respect de ces principes et par la nécessité urgente de les appliquer.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Brésil pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. HASMY (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Ma délégation est certaine que grâce à votre vaste expérience de diplomate vous serez en mesure de mener les travaux du Conseil à bon port. Je souhaite également

M. Hasmy (Malaisie)

exprimer ma reconnaissance à l'Ambassadeur Li Luye, de la République populaire de Chine, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La Malaisie est fortement préoccupée par la situation au Panama à la suite de l'intervention des Etats-Unis. Nous sommes indignés par l'action des Etats-Unis qui viole tant l'esprit que la lettre de la Charte des Nations Unies ainsi que les principes internationalement acceptés de comportement civilisé dans les relations internationales. Pour la Malaisie, le principe du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats ainsi que de le principe strict de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats sont sacrés. Nous chérissons ces principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, car ce sont les règles que, nous, membres de l'Organisation, respectons et que nous nous sommes engagés à défendre en vertu de nos constitutions nationales. En effet, ce sont les seules règles qui offrent un minimum de garanties de la viabilité et de l'intégrité des petits Etats contre les Etats grands ou puissants. Dans un monde d'Etats souverains, il ne saurait y avoir d'autres règles, ni d'exceptions à ces règles, qui ont été dictées par les pères fondateurs de l'Organisation.

Ma délégation a étudié avec soin les explications fournies par les Etats-Unis concernant leur intervention militaire au Panama et elle comprend bien les circonstances qui ont poussé les Etats-Unis à agir. Nous déplorons la violence dont ont été victimes plusieurs officiers de l'armée américaine qui n'étaient pas en service et qui a provoqué le décès de l'un d'entre eux et précipité l'intervention militaire américaine. Néanmoins, à notre avis, ces faits ne justifient pas l'intervention militaire directe des Etats-Unis au Panama. A notre avis, les Etats importants, notamment les membres permanents du Conseil, ont la responsabilité supplémentaire d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, voire de les favoriser, et non pas de faire naître l'instabilité et l'incertitude.

La Malaisie ajoute par conséquent sa voix à l'appel lancé par de nombreux membres de l'Organisation aux Etats-Unis pour qu'ils s'abstiennent d'entreprendre toute nouvelle action qui exacerberait la situation et pour qu'ils retirent leurs forces d'invasion du Panama. Nous invitons les Etats-Unis à respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Panama et à

M. Hasmy (Malaisie)

permettre au peuple du Panama de régler ses problèmes intérieurs par lui-même. A une époque où nous sommes témoins de changements spectaculaires en faveur de la paix, de la conciliation et du compromis politique entre les Etats, il est regrettable que l'un des principaux acteurs de ces événements ait eu recours à la force pour régler ses différends avec un voisin plus petit. A notre avis, seule la fin immédiate de l'intervention militaire américaine au Panama contribuera à rétablir la confiance au niveau international en la primauté du droit dans les relations entre Etats, ce que les Etats-Unis ont toujours vigoureusement appuyé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ORAMAS OLIVA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous voir, vous, représentant d'un pays frère d'Amérique latine, présider le Conseil de sécurité, et ce tout particulièrement aujourd'hui, alors que la dignité de l'Amérique latine a été une fois de plus foulée aux pieds, que la souveraineté d'un pays latino-américain a été violée de façon grossière et que les principes les plus sacrés que l'Amérique latine défend depuis des décennies ont été floués. Nous sommes donc convaincus qu'avec votre expérience et votre habileté, unies à votre sensibilité en tant que représentant d'un pays d'Amérique latine, vous saurez mener à bon terme le débat auquel nous nous livrons actuellement.

Nous voudrions également exprimer nos meilleurs vœux et notre reconnaissance à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République populaire de Chine, pour la tâche digne et efficace qu'il a effectuée à la tête du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a travaillé intensément pour résoudre ou alléger différents conflits dans le monde. Nous avons reconnu les efforts incessants déployés par les membres du Conseil pour servir la cause de la paix. Cette année encore, la communauté internationale a été reconnaissante et s'est félicitée bien souvent de l'atmosphère de détente qui a régné. Nous espérons que les efforts déployés à l'heure actuelle en faveur de la paix porteront leurs fruits dans toutes les parties du monde, y compris dans nos petits pays. Nous désirons véritablement la paix pour tous.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Cependant, il a été nécessaire de réunir le Conseil afin d'examiner un acte d'agression commis par le Gouvernement des Etats-Unis contre le peuple du Panama. Les troupes du Commandement sud renforcées des effectifs de la 82e Division aéroportée ont envahi le Panama le 20 décembre 1989, à une heure du matin.

Les événements qui ont précédé cette agression armée démontraient à l'évidence que les Etats-Unis préparaient de nouveaux actes de provocation cherchant ainsi un prétexte pour déclencher une opération qu'ils avaient d'ores et déjà décidée. Cela est confirmé par le fait que, comme on l'a appris, le Directeur de la Central Intelligence Agency américaine a informé, dans la matinée du 20 décembre, des membres du Congrès qu'une opération contre Panama était en préparation depuis trois mois et avait été mûrement réfléchie et planifiée.

Néanmoins, il convient de souligner que depuis bien plus longtemps déjà les effectifs de Marines et leur équipement militaire avaient été renforcés dans ce pays et dans la région avoisinante car, comme le soulignait l'édition d'hier du New York Times, en mai dernier, le Président des Etats-Unis avait ordonné l'envoi de 1 800 Marines et soldats pour renforcer les 10 300 militaires américains déjà détachés dans ce pays.

Depuis plus de deux ans nous avons mis en garde, au sein de toutes les instances internationales, contre une éventuelle intervention yankee au Panama. Les Etats-Unis mènent une politique de déstabilisation, de coercition et de menace de recours à la force contre l'Etat panaméen.

C'est avec une préoccupation de plus en plus vive que nous avons entendu les déclarations faites par les principaux dirigeants du Gouvernement des Etats-Unis et suivi la campagne menée par les médias de ce pays dans le but de semer le doute à propos du Panama. Non seulement des actes de plus en plus hostiles et agressifs étaient commis contre ce pays frère latino-américain mais ils faisaient craindre la possibilité d'une intervention militaire, celle à laquelle nous assistons aujourd'hui.

L'agression armée commise par les Etats-Unis contre Panama, en violation flagrante des principes et normes internationaux, tels que la Charte des Nations Unies, ne peut en aucune façon se justifier.

Depuis que l'empire yankee est né, il n'a cessé d'intervenir dans nos pays d'Amérique latine, utilisant sans discernement des arguments éculés comme "défendre la liberté et la démocratie" et "protéger la vie des Américains et leurs

M. Oramas Oliva (Cuba)

biens". Sous ce prétexte, les Etats-Unis ont foulé aux pieds les droits de nos peuples de décider librement de leur destin.

A Cuba, chaque fois que les Etats-Unis ont voulu protéger la vie de leurs ressortissants et leurs intérêts, ils ont déposé le gouvernement soit en occupant mon pays, soit en y lançant une opération. Ils ont agi ainsi en 1898 et 1899; ils ont occupé notre pays de 1906 à 1909; en 1912 et 1917, ils ont recommencé et, en 1961, ils ont envahi la baie des Cochons. De plus, ils continuent d'occuper illégalement la base navale de Guantanamo. Panama est actuellement, sans conteste, une autre victime de la politique interventionniste des Etats-Unis à l'égard de nos peuples. Ils ont envahi Panama en 1858, 1865 et 1903; en 1912, ils l'ont fait afin de superviser des élections; ils ont envoyé des troupes en 1921 et 1925; en 1964, ils ont massacré des étudiants qui exigeaient le retour du Canal à la souveraineté panaméenne. Aujourd'hui, ils viennent de perpétrer le dernier en date de leurs actes de vandalisme.

Comme le disait le défenseur de l'indépendance latino-américaine Simon Bolivar, "Les Etats-Unis semblent voués par la Providence à semer la misère en Amérique au nom de la liberté."

Après avoir occasionné des destructions, provoqué des incendies dans les quartiers populaires et causé la mort de dizaines de civils innocents, les Etats-Unis, tout en maintenant l'état de guerre et en menant des actes de harcèlement, déploient des forces dans le territoire sous juridiction panaméenne et se livrent à une opération de désinformation et à la manipulation de l'opinion publique américaine et mondiale. Ils tentent d'imposer à l'opinion publique internationale une version des événements dans le style des best-sellers américains.

Hier, le Président du Conseil d'Etat et du Conseil des ministres de la République de Cuba, Fidel Castro, dans une lettre qu'il vous a adressée, Monsieur le Président, en votre qualité de président du Conseil, ainsi qu'au Secrétaire général, a dénoncé la tentative des Etats-Unis de se faire passer pour le pays attaqué et de se poser en victime d'une agression étrangère. Comme cette lettre le soulignait :

"Le Président des Etats-Unis cherche à justifier la violation grossière du droit international et de la Charte des Nations Unies allant jusqu'à invoquer l'Article 51 de la Charte qui reconnaît le droit à la légitime défense. Cette insulte faite à l'intelligence des Etats Membres n'a pour égale que l'impudence de ceux qui, coupables du crime d'agression, tentent de se faire passer pour les victimes."

M. Oramas Oliva (Cuba)

L'opinion publique internationale devrait savoir que ce qui est réellement en jeu aujourd'hui au Panama, ce n'est pas la situation des ressortissants américains, ni leurs biens, ni le désir de restaurer la démocratie, mais bien plutôt la volonté des Etats-Unis de ne pas respecter les traités sur le canal de Panama et de ne pas restituer l'autorité sur cette installation à un gouvernement qui est l'héritier légitime du général Torrijos et entend réaliser ses aspirations.

La revendication de la souveraineté de Panama sur le Canal et sur le territoire occupé par les Etats-Unis, sa volonté de voir disparaître les bases militaires américaines établies sur son territoire et sa détermination de parvenir à ces objectifs au moyen de négociations ont toujours suscité l'appui le plus large possible du Mouvement des non-alignés à la cause panaméenne, soutenue par les autres peuples d'Amérique latine.

L'agression commise par la superpuissance américaine contre ce petit pays du tiers monde est un crime que nous ne pouvons tolérer. Nous ne saurions, par notre silence, nous rendre complices de cet acte barbare car la situation au Panama est telle qu'elle remet en cause tous les efforts que la communauté internationale a réalisés progressivement pour assurer la prédominance de la paix.

Si l'impérialisme peut fouler aux pieds les principes de la Charte, s'il peut mépriser la volonté des peuples d'Amérique latine et de la communauté internationale, alors nous tous - y compris ceux qui sont réunis ici aujourd'hui - deviendrons moins indépendants et plus vulnérables. Le peuple héroïque du Panama doit savoir qu'il n'est pas seul et que la communauté internationale l'appuie sans réserve dans le maintien de son droit souverain à décider de son propre destin et à se défendre par tous les moyens contre une brutale agression.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Cuba dénonce l'hypocrisie de la politique des Etats-Unis dans l'arène internationale et l'invasion du Panama par les troupes nord-américaines en est l'exemple le plus frappant.

Le Gouvernement des Etats-Unis, avec sa machine de propagande gigantesque, cherche à imposer à l'opinion publique internationale une image de promoteur de la démocratie, de la liberté, de la paix, des droits de l'homme, et il se proclame le champion de la détente internationale et de l'atmosphère de coopération. Mais rien ne saurait être plus loin de la réalité et, au contraire, c'est dans ce climat de détente que le Gouvernement des Etats-Unis profite de l'occasion pour renforcer ses actes d'agression contre nos peuples.

Comme l'a dit le Ministre des relations extérieures de Cuba au cours du débat à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale :

"Nous ne pouvons concevoir - et encore moins accepter - que les Etats-Unis, tout en conversant et négociant avec l'Union soviétique en quête d'accords qui puissent contribuer à la cause du désarmement, de la sécurité internationale et de la paix, continuent d'appliquer leurs politiques et de perpétrer leurs actes hostiles contre les pays indépendants et progressistes dans différentes régions du monde." (A/44/PV.8, p. 71)

Comment peut-on expliquer que, alors qu'ils parlent de paix et de démocratie, ils envahissent impunément le Panama, sans mesurer les graves conséquences que cet acte sauvage signifie pour cette région agitée d'Amérique centrale? Comment peut-on parler de détente internationale alors qu'ils se livrent à des actes de provocation depuis la base navale nord-américaine de Guantánamo, en tirant de façon tout à fait irresponsable contre les postes cubains des forces armées révolutionnaires de Cuba qui gardent les abords de la base? Il est inadmissible que le Gouvernement des Etats-Unis fasse semblant d'ignorer le danger de comportements aussi insensés et qui auraient pu provoquer un incident aux conséquences graves en même temps que renforcer le blocus économique impitoyable et augmenter ses manoeuvres militaires de provocation contre mon pays.

En résumé, la politique des Etats-Unis devient, une fois de plus, agressive et dangereuse. Cette attitude est immorale et doit être dénoncée.

Comme l'a dit le Premier Vice-Président du Conseil d'Etat et le Ministre de la République de Cuba, le général de l'armée Raul Castro, devant le neuvième Sommet des pays non alignés :

M. Oramas Oliva (Cuba)

"La sécurité et la paix des riches ne sont pas celles pour lesquelles luttent les pays pauvres. Nous voulons une paix avec la souveraineté, avec l'indépendance, avec la dignité, avec la justice, avec le développement. Nous voulons une paix réellement universelle qui exclut l'ingérence et l'agression."

Le Ministre des relations extérieures de mon pays a émis hier une déclaration exprimant la condamnation la plus énergique du peuple et du Gouvernement de Cuba devant cette nouvelle agression impérialiste contre nos peuples latino-américains et demandant à l'opinion publique internationale et à tous les Etats d'exprimer leur solidarité avec le peuple du Panama qui affronte les envahisseurs nord-américains, et demandant le retrait immédiat des troupes américaines dudit territoire.

Le Gouvernement de la République de Cuba tient à prévenir le monde des graves conséquences pour toute la région latino-américaine et pour les intérêts des relations entre l'Amérique latine et les Etats-Unis, de l'inévitable et explosive réaction qui aura lieu entre les peuples de notre Amérique en réponse à l'intervention militaire des Etats-Unis au Panama.

A ce Conseil de sécurité revient la responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales et, dans ce sens, il doit agir de toute urgence pour freiner l'envahisseur nord-américain. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire à notre avis, de condamner la scandaleuse invasion nord-américaine du Panama; d'exiger la cessation immédiate de l'intervention militaire ainsi que le retrait total et inconditionnel des troupes nord-américaines qui ont envahi ce pays en violation flagrante du droit international, de la Charte des Nations Unies et des normes internationalement acceptées qui régissent les relations entre les Etats; de dénoncer toute tentative de demeurer dans les territoires qu'ont envahis les troupes d'invasion; d'appuyer le droit du peuple panaméen de décider de son propre destin et le strict respect de la souveraineté nationale du Panama qui a été foulée aux pieds par les troupes nord-américaines; d'exprimer la solidarité à l'égard de la lutte des forces patriotiques panaméennes qui, en ce moment même, sont confrontées à l'agresseur, qui ont répondu avec une résistance héroïque organisée en "bataillons de la dignité" et des forces de défense du Panama qui versent leur sang pour résister à l'agression impérialiste; de dénoncer l'instauration par la force de la part de l'Administration nord-américaine d'un gouvernement fantoche dont la reconnaissance servirait uniquement de complice à cette agression brutale qui mettrait en jeu l'autodétermination de tous les peuples d'Amérique latine.

M. Oramas Oliva (Cuba)

Pour conclure, je dois indiquer à ce conseil que, selon des nouvelles dignes de foi que nous avons reçues, aussi bien la Croix-Rouge panaméenne que la Croix-Rouge internationale rencontrent des obstacles que les forces d'invasion ont dressés pour les empêcher de réaliser leur travail humanitaire. Il est important de garantir qu'elles puissent accomplir leur travail et que les forces d'invasion, le Gouvernement des Etats-Unis, doivent donner des garanties au Conseil de sécurité et à la communauté internationale que les deux Croix-Rouge pourront fonctionner immédiatement, comme le prescrivent les conventions internationales pertinentes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est le représentant du Pérou. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. LUNA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Je suis heureux que vous me donniez l'occasion de participer au débat du Conseil sur cette question si délicate et je voudrais également vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, de votre talent personnel et votre professionnalisme diplomatique. L'Amérique latine ne pourrait être mieux représentée à la présidence du Conseil.

En même temps, nous souhaitons remercier le représentant de la Chine pour la façon dont il a mené les débats du Conseil le mois dernier.

A la lumière des derniers événements qui se sont déroulés au Panama, je voudrais déclarer que mon gouvernement condamne de la manière la plus énergique et sans équivoque l'invasion de ce pays par les forces militaires des Etats-Unis d'Amérique, acte qui constitue une violation flagrante de la souveraineté du Panama et du principe de la non-intervention consacré dans la Charte des Nations Unies et de l'Organisation des Etats américains.

Les faits intervenus dans la République de Panama qui vont à l'encontre de l'histoire constituent une mise à jour regrettable des pratiques impérialistes que la conscience démocratique d'Amérique croyait définitivement dépassées et que l'action diplomatique interaméricaine, d'une part, et la volonté de concertation politique latino-américaine, d'autre part, avaient banni d'un commun accord à grands efforts et après de nombreuses années sur des bases normatives de conduite éthique et juridique des relations internationales.

En conséquence, cette situation ne peut que susciter la condamnation absolue des peuples et des gouvernements représentés ici.

M. Luna (Pérou)

Comme cela est largement connu dans l'opinion publique internationale, mon pays, fidèle à sa tradition juridique et à la volonté démocratique de son peuple, a condamné les pratiques antidémocratiques menées par les forces du général Manuel Antonio Noriega. C'est pourquoi notre condamnation de cette invasion ne saurait être interprétée comme un appui à un gouvernement dictatorial que nous avons dénoncé à maintes reprises et au sujet duquel le Pérou, en diverses instances multilatérales, a entrepris des initiatives pour que soit respectée la volonté souveraine du peuple panaméen. Cette position a été défendue conformément à la position du Groupe des Huit, qui a décidé de suspendre l'adhésion du Panama au mécanisme de consultation et de concertation et, plus tard, de favoriser des formules au sein de l'Organisation des Etats américains (OEA) en vue d'harmoniser les volontés de toutes les parties panaméennes pour le rétablissement démocratique dans le respect le plus strict du principe de non-intervention et de l'application des traités relatifs au Canal.

Le Pérou continue d'encourager la conciliation des principes de solidarité démocratique et le respect intégral du principe de non-intervention; d'agir conformément à des normes non contraignantes; de promouvoir sciemment un consensus régional qui, respectant la souveraineté du Panama, aidera ce peuple à résoudre la crise constitutionnelle. C'est ainsi que le Ministre des affaires étrangères du Pérou, lors de la première réunion de consultation avec les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'OEA chargée d'analyser la crise de Panama, a déclaré il y a sept mois :

"Je saisis cette occasion pour réaffirmer que les pays d'Amérique latine rejettent tous les moyens contraignants. Cependant, je tiens à souligner que, dans l'hémisphère, nous estimons qu'il faut éviter les réponses ambivalentes et les réactions automatiques. Nous devons dénoncer toute tentative unilatérale interventionniste et exprimer la répugnance que suscite en Amérique latine la crise de la démocratie dans un Etat de la région. Nous devons le faire sans faiblesse, sans précipitation, sans véhémence, mais avec la certitude et la vigueur de la nouvelle responsabilité régionale en faveur de la défense diplomatique collective des démocraties menacées."

Nous sommes convaincus que la qualité des relations entre l'Amérique latine et les Etats-Unis doit s'orienter sur la voie d'une concertation cristalline, sur la base de principes clairs et communs. En conséquence, un acte si répréhensible et

M. Luna (Pérou)

imprudent ne peut avoir que des effets négatifs sur l'ensemble des relations de l'hémisphère. Il est absurde pour la conscience de l'Amérique et pour l'opinion mondiale qu'on fasse naître aujourd'hui un conflit démesuré qui, en outre, risque paradoxalement de transformer un paria en martyr. Mon gouvernement ne peut approuver un geste aussi grotesque.

Le Pérou a montré, à maintes occasions, que la persistance d'un régime semblable à celui du général Noriega constitue un fléau condamnable qui compromet l'édification d'une communauté démocratique en Amérique latine. Nous estimons que tout effort susceptible d'éliminer un pouvoir autoritaire et usurpateur est légitime à condition qu'il n'ébranle pas les bases mêmes de la coexistence internationale. Ces bases sont la projection sur le plan extérieur de la profonde volonté démocratique qui a été consacrée par les peuples des Nations Unies comme le seul choix moral pour éliminer l'anarchie dans les relations internationales. Ainsi, en rejetant l'autoritarisme, nous visons deux objectifs : le non-recours à la puissance contre le peuple et à la politique de la puissance entre les peuples.

Enfin, je rappelle que mon gouvernement a publié hier à midi un communiqué présidentiel qui contient les points que j'ai soulignés et qui résume les mesures prises par le Gouvernement du Pérou qui reflètent concrètement sa répugnance pour cette invasion. J'ai demandé de faire distribuer le communiqué comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant du Pérou des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous remercier, ainsi que, par votre intermédiaire, les membres du Conseil de sécurité, de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Au nom de ma délégation, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Vu votre compétence et vos talents de diplomate bien connus, de même que notre amitié personnelle, je suis sûr que, sous votre direction, les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

Je voudrais remercier l'Ambassadeur Li Luye, le Représentant permanent de la République populaire de Chine, pour la façon exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Une fois de plus, le Conseil de sécurité est confronté à un acte d'agression et d'intervention par un de ses membres permanents contre un petit Etat Membre des Nations Unies. Une fois de plus, le Conseil est mis à l'épreuve devant cette intervention flagrante de la part des forces américaines qui viole l'indépendance et la souveraineté d'un petit Etat non aligné, c'est-à-dire Panama.

Il y a quelques jours, nous avons adopté une résolution sur la sécurité des petits Etats. Pourtant cette résolution, dont l'encre n'est pas encore sèche, n'a pas été appliquée. Les petits Etats sont soumis à des actes d'agression et d'intervention. La question qui se pose donc est la suivante : quelles mesures le Conseil va-t-il adopter? Quels principes va-t-on défendre? Les principes de la Charte, le droit des peuples à la vie, à l'autodétermination et à choisir leur propre système? Ces principes seront-ils défendus ou les alliances et les intérêts étroits seront-ils la base des positions et des mesures qui seront prises?

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Point n'est besoin de dire que l'action des Etats-Unis est une violation flagrante des principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ce n'est qu'un maillon de la longue chaîne des actes d'agression et d'intervention commis contre des petits Etats : la Grenade en 1983, la Libye en 1986 et le Panama en 1989, pour ne pas mentionner d'autres pays, tels que Cuba. Et l'agression contre Panama ne sera d'ailleurs pas le dernier maillon de cette chaîne.

Je le demande une fois de plus : quelles mesures faut-il prendre? Les Etats-Unis s'efforcent de justifier cet acte d'intervention flagrant par des prétextes juridiques, invoquant notamment l'Article 51 de la Charte. Bien que certains d'entre nous soient demeurés silencieux pour des raisons qui leur sont propres, nous savons très bien que ces prétextes sont fallacieux. Nous savons bien qu'il n'y a pas de justification à de tels actes d'agression et d'intervention.

Le numéro du Washington Post d'aujourd'hui résume les opinions de divers experts américains en droit international sur les prétextes et arguments peu convaincants avancés par le Gouvernement des Etats-Unis. Barry Carter, professeur de droit international à Georgetown University, a dit :

"Cette politique c'est : 'Vous pouvez avoir recours à la force pour renverser un gouvernement qui ne vous convient pas. L'ennui, c'est que cette doctrine est redoutablement élastique. Si nous pouvons y recourir, pourquoi d'autres n'y recourraient-ils pas?'"

Oscar Schachter, professeur de droit international à Columbia University et ancien principal conseiller juridique aux Nations Unies, a dit :

"'Je suis sceptique ... Toute invocation de légitime défense est censée être suivie d'une riposte qui est à la fois 'à la mesure' de la menace et 'inévitabile' pour le gouvernement menacé. Il a exprimé des doutes quant au fait que l'action américaine, à laquelle ont participé 22 500 soldats, remplisse ces conditions.

'La base de tout cela [la justification juridique] repose sur des suppositions factuelles qui n'apparaissent pas très clairement.' Schachter a dit, 'Ce qui apparaît surtout, c'est le désir de se débarrasser de Noriega.'" (Ibid.)

William Van Alstyne, professeur de droit constitutionnel à Duke University, a dit que l'argumentation juridique invoquée pour justifier l'agression contre le Panama était bien plus faible que celle invoquée par Reagan lorsqu'il avait envoyé

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

des troupes envahir la Grenade en 1983. D'après le professeur Van Alstyne, les Etats-Unis n'ont pas reçu de demande d'intervention de la part de qui que ce soit au Panama jouissant d'un statut juridique.

Comme l'Ambassadeur Pickering l'a dit, le Gouvernement américain prétend qu'il est intervenu sur la demande d'un président élu, qui avait prêté serment sur une base militaire américaine : autrement dit, sur un territoire ne relevant pas de la souveraineté panaméenne. Les membres du Conseil doivent dégager leur propre opinion.

On nous a dit que cette intervention avait pour but d'aider le peuple panaméen et de garantir son bien-être. C'est là une façon très curieuse d'aider un peuple. Nous aurions aimé que des préoccupations analogues soient manifestées à l'égard du peuple palestinien et de son droit de vivre et d'édifier un Etat qui lui soit propre. Nous aurions chaleureusement applaudi les Etats-Unis s'ils avaient envoyé des troupes en Palestine occupée pour sauver les enfants dont les os sont brisés chaque jour et pour sauver les femmes qui font des fausses couches pour avoir été exposées à des gaz asphyxiants.

Nous aurions applaudi les Etats-Unis encore plus chaleureusement si les troupes envoyées au Panama sous la bannière de la démocratie avaient été envoyées en Afrique du Sud pour mettre un terme au régime de l'apartheid et permettre au peuple d'Afrique du Sud de vivre dans une démocratie.

Il est déplorable que nous entendions parler des intérêts du peuple panaméen au moment où des centaines de Panaméens sont tués et blessés. Nous pleurons les victimes, tant les Panaméens que les soldats américains innocents, morts dans cette agression.

L'agression au Panama peut ne pas établir un précédent, mais elle réaffirme un précédent très dangereux. Nous, les petits peuples, nous estimons que ce qui s'est passé au Panama peut se produire dans n'importe quel autre petit pays.

Malheureusement, c'est la logique de la force et la logique de la diplomatie de la canonnaire qui prévalent dans le monde d'aujourd'hui.

Je répète ce que j'ai dit précédemment : les petits pays qui ne possèdent pas les moyens de se défendre et qui croient que la Charte les protège perdent graduellement la foi qu'ils ont placée dans le système de sécurité internationale et dans le Conseil de sécurité, où le droit est interprété de façon à appuyer le puissant et à lui permettre de violer le faible ou le petit.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Le Conseil de sécurité fait face aujourd'hui à une épreuve. Le Conseil doit adopter une résolution ferme et nette dénonçant l'agression et demandant le retrait des forces d'agression. Nous demandons cela au Conseil, non pas parce que nous appuyons Noriega ou son régime, mais parce que nous devons défendre les principes. Si ces principes sont bafoués et violés impunément, l'anarchie et la violence régneront, absolues, dans le monde entier. Chacun sait quelles sont les relations de Noriega avec les Etats-Unis. Nous serions les derniers à le défendre. Nous défendons le droit des peuples à l'autodétermination.

Ceux qui détiennent la puissance peuvent être tentés de l'utiliser. Mais la puissance comporte des responsabilités. La puissance et la grandeur d'un Etat ne s'expriment pas dans des actes d'agression ni dans l'occupation du territoire d'autres Etats, mais dans le respect du droit international et des conventions internationales. Les Etats-Unis ne gagneront rien en prestige ou en influence en commettant des actes d'agression contre un petit peuple pacifique et en occupant le territoire de ce dernier. C'est le contraire qui est vrai.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Par conséquent, ma délégation et mon gouvernement, qui ont condamné cet acte d'agression, invitent les Etats-Unis d'Amérique à y mettre un terme, à retirer leurs forces et à s'engager à s'acquitter de leurs responsabilités morales et internationales. Nous demandons qu'ils cessent de s'arroger les fonctions d'un policier international.

Une fois de plus, nous réitérons notre appui au peuple du Panama, notre rejet de l'intervention et notre appel pour le règlement des différends par des moyens pacifiques.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant d'El Salvador. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. CASTANEDA-CORNEJO (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et pour les brillants travaux que vous avez réalisés jusqu'ici.

Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, le Représentant permanent de la République populaire de Chine, pour la manière dont il a dirigé les travaux de cet organe important au cours du mois de novembre.

En ce moment de grave responsabilité historique pour le Conseil de sécurité des Nations Unies, El Salvador, par mon intermédiaire, exprime de façon ferme, claire et catégorique sa position toujours constante en faveur du respect total de la souveraineté des peuples telle qu'exprimée par des élections libres et démocratiques.

Le 7 mai 1989, le peuple du Panama a exercé librement et démocratiquement son droit inaliénable d'élire son gouvernement. A la suite de cette manifestation libre et souveraine de la volonté du peuple panaméen, M. Guillermo Endara a été élu président constitutionnel du Panama et MM. Ricardo Arias et Guillermo Ford, vice-présidents. Ce gouvernement, élu librement et démocratiquement, n'a pas pu exercer son mandat parce qu'un groupe armé commandé par M. Manuel Antonio Noriega s'est opposé à la volonté internationalement reconnue du peuple du Panama. M. Noriega, en recourant à la force, a manifesté son manque total de respect pour la volonté souveraine du peuple héroïque et courageux du Panama en lui déniait son droit à l'autodétermination.

M. Castaneda-Cornejo (El Salvador)

La position que mon gouvernement réitère aujourd'hui a toujours été la sienne au cours de son histoire. Nous sommes solidaires de l'exercice libre et souverain du droit du peuple panaméen de choisir librement et démocratiquement ses gouvernants et du respect total des principes d'autodétermination et de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats. El Salvador se prononce sans aucune réserve en faveur du Gouvernement légitime du Panama, présidé par M. Guillermo Endara.

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je remercie le représentant d'El Salvador pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour sera fixée après consultation avec les membres du Conseil.

Après la levée de la présente séance, les membres du Conseil sont invités à se réunir en séance de consultations informelles.

La séance est levée à 17 h 25.